

Apports sur la discrimination

1. La situation actuelle en Europe

La communauté européenne publie chaque année un rapport et des recommandations concernant la « situation des droits fondamentaux » dans chaque pays d'Europe. Nous nous appuyés en partie sur ces sources et ces directives pour analyser la situation de la discrimination en Europe.

Nous pouvons ainsi affirmer que la discrimination continue à s'exercer de nos jours de différentes manières et dans tous les domaines de la vie humaine : dans l'éducation, dans le travail, par l'argent, le sexe, l'âge, l'origine, la santé, les opinions politiques ou syndicales, ou encore par la religion.

Ces différentes formes de discrimination peuvent être regroupées en 2 catégories :

Une discrimination économique : les personnes faisant partie d'une minorité non productive (ex : les personnes handicapées ou les personnes âgées) ne bénéficient d'aucun (ou très peu de) moyen pour vivre dignement.

Une discrimination sociale : une manière unique de vivre est imposée, correspondant à la pensée unique, à un modèle unique (exemple des homosexuels qui sont rejetés parce qu'ils ne répondent pas au modèle familial imposé).

Ces deux types de discrimination sont très souvent associés, renforçant les effets de l'une sur l'autre, creusant l'isolement des groupes ou personnes discriminées. Celles-ci la plupart du temps n'oseront pas affirmer leur différence ; ce qui accroîtra leur marginalisation et produira une déstructuration chaque fois plus forte du tissu social.

Nous donnons ci-après des exemples de situations de discrimination les plus fréquentes en Europe.

Les violences raciales

Suite aux attentats du 11 septembre 2001 et au conflit israélo-palestinien, les violences physiques, les manifestations de haine et les discriminations ont surtout été de caractère anti-islamique et antisémite. En nette augmentation par rapport aux années antérieures, ces violences n'ont pas été le seul fait des partis de l'extrême droite traditionnelle, mais aussi de l'affrontement de membres de ces deux communautés.

La communauté Rom et les immigrés de façon générale ont continué à être la cible de violences raciales et de discriminations.

Il faut noter enfin la recrudescence du racisme sur la scène musicale allemande et dans les stades de football en Italie.

Nous pouvons souligner ici les facteurs à l'origine de tous ces actes racistes : les préjugés, la crainte économique dans un contexte de chômage élevé, l'absence de législation antiraciste

adaptée et appliquée, le rôle des médias qui perpétuent ou relayent les stéréotypes racistes et xénophobes ainsi que le laxisme excessif envers des partis extrémistes qui, à l'occasion des périodes électorales, utilisent leur temps de parole sur les médias à des fins de propagande.

Discriminations envers la minorité Rom

Minorité la plus importante (10 à 12 millions dans l'Europe élargie), les Roms continuent de souffrir de nombreuses discriminations : manque d'accès aux services publics, à l'enseignement, au logement, à l'emploi...

On peut souligner entre autres :

- qu'ils ne peuvent circuler librement ni s'installer où ils le voudraient ; en effet, bien que ressortissants de l'Union Européenne pour la plupart, les Roms sont soumis à la production de documents spéciaux ;
- qu'ils n'ont pas de représentants publics quelque soit l'échelon considéré (local, régional, national et international).

L'égalité entre hommes et femmes

L'intégration professionnelle des femmes est encore loin d'être pleinement réalisée: en Belgique, 80% des femmes entre 25 et 29 ans participent au marché du travail, mais elles représentent 90% des travailleurs à temps partiel et constituent donc la majorité des travailleurs en situation précaire. En janvier 2002, le taux de chômage était de 9,9% pour les hommes contre 14 % pour les femmes, celles-ci gagnant en moyenne 84 % du salaire des hommes. En Finlande, en 2002, le salaire des hommes travaillant dans l'industrie était de 24% plus élevé que celui des femmes. Au Danemark, le Comité des Nations Unies contre l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes a conclu en juin 2002 que la Convention internationale en question n'était pas transposée dans le droit national et que la Constitution ne contenait aucune disposition spécifique sur la discrimination des femmes. Dans ce pays, la participation des femmes issues de minorités ethniques au marché du travail n'est que de 41%.

Il faut souligner qu'aujourd'hui encore, la violence subie par les femmes reste un phénomène important. Celle-ci s'exerce essentiellement dans le milieu conjugal. En Europe, 1 femme sur 5 a subi au moins une fois dans sa vie des actes de violence (6 femmes meurent par mois en France de violences conjugales). Cette violence est reconnue comme atteinte au droits de l'homme seulement depuis une dizaine d'année.

La communauté internationale considérait jusqu'alors la violence à l'égard des femmes comme une affaire privée, entre les individus, et non comme un problème relevant des droits de l'Homme et du domaine public, ne nécessitant pas de cette manière des réponses de la part des gouvernements et de la communauté internationale.

Les homosexuels (hommes et femmes) et les transsexuels

Des millions de personnes en Europe continuent d'être l'objet de discriminations du fait de leur orientation sexuelle ou de leur genre. On peut citer par exemple la définition juridique actuelle stricte de la famille excluant notamment les partenaires de même sexe ; ou encore la non reconnaissance de la persécution fondée sur l'orientation ou l'identité sexuelles subie par cette partie de la population.

La protection des personnes âgées

L'Europe se trouve à l'avant-garde du processus de vieillissement de la population dans le monde. La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans représente déjà 20% des habitants en Europe (et devrait atteindre 33 % en 2050), la proportion des octogénaires

devant doubler d'ici 2015. Les femmes âgées sont les plus discriminées en termes de ressources : les pensions de retraite attribuées aux femmes seraient de 15% inférieures à celles des hommes; les femmes des familles monoparentales sont également parmi les plus touchées. Les personnes "âgées" sont discriminées sur le marché du travail surtout entre 50 et 65 ans. Enfin, les personnes âgées et malades en maison de retraite sont soumises à des horaires souvent inconvenants et soignées par un personnel insuffisant ou peu formé, quand elles ne sont pas maltraitées.

L'intégration des personnes handicapées

L'Union Européenne compte près de 37 millions de personnes souffrant d'un handicap (infirmités physiques, déficiences intellectuelles et autres troubles multiples). La reconnaissance des droits des personnes handicapées et son application ne sont pas garantis par la loi : accès au travail, à l'éducation...

Les droits de l'enfant

La discrimination envers l'enfant fait référence à des violences physiques ou morales non reconnues comme telles par les gouvernements : on parle de "châtiments raisonnables" en Espagne, on continue à détenir des enfants dans des prisons pour adultes en Grande Bretagne, à recruter des mineurs de moins de 18 ans dans l'armée, à n'apporter aucune protection aux enfants (filles ou garçons) face à la prostitution. Et dans le monde du travail, on continue encore et toujours plus à exploiter des enfants toujours plus jeunes.

2. Notre position idéologique

Nous avons défini la discrimination comme la non reconnaissance du droit à la différence. Cette discrimination a ses racines dans une vision naturelle et mécaniciste de l'Être humain.

« C'est pourquoi on doit définir l'être humain comme historique et disposant d'un mode d'action sociale capable de transformer le monde et sa propre nature. Et chaque fois qu'un individu ou un groupe humain s'impose à d'autres par la violence, il parvient à arrêter l'Histoire en transformant ses victimes en objets "naturels". La nature n'ayant pas d'intentions, lorsque l'on nie la liberté et les intentions des autres, on les transforme en objets naturels, en objets d'utilisation.

Le progrès de l'humanité, en lente ascension, requiert la transformation de la nature et de la société en éliminant la violente appropriation animale de certains êtres humains par d'autres. Quand cela arrivera, on passera de la préhistoire à une histoire pleinement humaine. En attendant, on ne peut partir d'une autre valeur centrale que de celle de l'être humain, entier dans ses réalisations et dans sa liberté. C'est pourquoi, les humanistes proclament : "Rien au-dessus de l'être humain et aucun être humain au-dessous d'un autre." (Cf. Document Humaniste- Silo)

La notion d'égalité dans le respect de la différence

Cette déclaration, extraite du Document Humaniste, texte fondateur du Mouvement Humaniste, exprime la notion d'égalité à laquelle nous aspirons: celle de la même valeur reconnue à chaque être humain, qu'il soit riche ou pauvre, femme ou homme, chômeur ou travailleur, jeune ou vieux, noir ou blanc, hétérosexuel ou homosexuel, handicapé, malade ou bien-portant...pour ne citer que quelques-unes des différences superficielles qui, à aucun

moment, ne peuvent prétendre attribuer une valeur intrinsèque à un enfant, un homme, une femme... Cette unité de la valeur humaine permet à chaque personne de jouir du même traitement humain, quelle qu'elle soit, et où qu'elle soit. Mais le constat actuel montre une énorme disparité de valeur attribuée à un être humain ou à un autre.

La mécanique interne de la discrimination

Lorsque le monde marchand, aujourd'hui triomphant, nie la dimension intérieure de l'être humain et ses énormes capacités évolutives, le mécanisme de la discrimination fonctionne comme un exutoire à la contradiction intérieure des peuples, clans ou individus. Ces derniers, incapables de reconnaître en eux-mêmes leurs propres échecs (puisque cet "en eux" n'existe pas !), affublent les "autres" du masque de la monstruosité et de l'infériorité, tentant ainsi d'échapper pour un temps à leurs propres démons, créant une illusion de "grandeur" en diminuant ces "autres". La violence qu'ils ne manquent pas de générer en retour est le signal qu'ils attendent afin d'être confortés dans leur certitude, alternant alors le rôle du bourreau et de la victime dans un cycle rythmé par les conjonctures extérieures. Ce mécanisme schizophrénique finit tôt ou tard par se reproduire à l'intérieur - même des peuples, clans ou individus, créant respectivement des guerres de sécession, des vendetta et des crises suicidaires ; finalement, ce mécanisme de régression s'enraye de lui-même, mais en provoquant un énorme gâchis humain, faisant reculer l'humanité sur son chemin d'évolution. Ainsi, la discrimination est la racine même de la violence.

L'accélération de la globalisation, moteur de la violence

Aujourd'hui, l'accélération engendrée par la globalisation et la pénétration de la technologie dans les zones les plus isolées de la planète exacerbent les contradictions de tous types, amenant les différentes cultures à se confronter quotidiennement. La vision naturaliste de l'être humain finit par produire un sentiment de supériorité d'une partie de l'humanité sur l'autre, soumettant cette dernière à des conditions dites « de développement », imposées par la violence économique et parfois par la violence militaire. Cette objetisation des peuples génère d'énormes tendances régressives, des violences et des désordres de tous types. Cette situation explosive sans précédent est cependant également une formidable opportunité pour mettre en lumière les racines - mêmes de la discrimination et donc, de la violence, afin de promouvoir une alternative décisive dans cette absurdité devenue planétaire.

L'approche humaniste

En définissant l'être humain par son intentionnalité, en rejetant les notions mécanicistes et naturalistes d'infériorité et de supériorité, de domination et de soumission, en revendiquant le droit à l'erreur et le droit à la réparation, les humanistes proposent de transformer cette vision non évolutive de l'être humain sur lui-même, sur son milieu immédiat et, de manière structurée, sur l'ensemble des sociétés humaines. L'action non-violente, la communication, l'action cohérente et la reconnaissance des différences culturelles sont des priorités de l'action humaniste. Dans ce sens, la Régionale Européenne est l'une des illustrations de cette intention en marche.

Mais peut-être devons-nous définir ce que signifie une société dans laquelle la valeur centrale est l'être humain et au sein de laquelle, par conséquent, la discrimination n'existe plus ? Cela signifie que toute personne vit dans les conditions les plus dignes et peut s'épanouir, choisir, participer, affirmer, être entendue, considérée, valorisée, être actrice de changement, quelques soient ses origines ou ses choix de vie.

Cette aspiration, synonyme d'une société d'égalité, n'est pas le modèle prôné par le système aujourd'hui...

L'égalité face à la possibilité de réalisations et de liberté de tous les individus à tous les niveaux n'arrange pas ceux qui souhaitent maintenir une domination. Ce regard sur l'être humain « un être de liberté et d'intentionnalité » serait-il si « dangereux » qu'il pourrait remettre en cause la dictature de l'argent et ses logiques économiques ? Pourrait-il bouleverser les rapports de force, les dominations en place, les valeurs ? Sans aucun doute ! ...et cette nécessité d'aller vers toujours moins de discrimination est marquée par de fortes résistances. Paradoxalement et de manière compensatoire face à la frustration, à la désorientation actuelle et à la peur croissante du futur, on s'accroche à un système qui devient de plus en plus obsolète et de plus en plus violent pour la majorité des personnes...

Nous sommes donc face au formidable défi que pose cette étape de l'histoire humaine : il est possible aujourd'hui de couper les racines de cette vision naturaliste et mécaniciste qui engendre la discrimination car c'est la seule manière de donner à l'Europe une direction humanisante.

3. Propositions pour produire des changements

Si des directives proposées par la communauté européenne n'ont pas été appliquées, n'est-ce pas parce que les moyens nécessaires n'ont pas été apportés pour qu'il y ait un réel changement ? Ceci démontre en réalité qu'éradiquer la discrimination n'est pas une priorité pour les gouvernements.

Si nous voulons produire un changement, nous devons agir sur 2 axes simultanément :

1. *Le comportement de l'individu*

2. *Les institutions*

1. *D'un point de vue individuel*, les états devraient mettre en place des moyens pour favoriser les comportements de tolérance. Ceci sera possible par le développement de la connaissance : étude des religions, de l'histoire des pays, de l'art, des minorités, des femmes, des populations. Ces points doivent être développés dans les écoles, les médias, la presse, les entreprises et les livres d'histoire et de géographie devraient être repensés depuis cette nouvelle manière de concevoir la société. Des débats impliquant des personnes concernées par la discrimination devraient être organisés .
2. *D'un point de vue social*, les états devront voter des lois pour que les minorités soient prises en considération et leurs besoins pris complètement en charge par les institutions afin de permettre à ces personnes d'exister pleinement et de s'exprimer.

Pour que les directives européennes soient appliquées dans chaque pays d'Europe, chaque ministère devrait être constitué d'un groupe d'observation, avec pouvoir de décisions obligent les institutions à accueillir les personnes réfugiées et discriminées dans leur pays. Ces directives européennes ne seront pas la seule source de proposition. Il faudra créer un Ministère Européen des Droits humains qui garantirait à tout être humain le droit d'être différent et celui d'avoir les mêmes droits et possibilités de développement quelle que soit sa condition d'origine et ses choix.

De notre point de vue humaniste, les propositions présentées ci-dessous sont nécessaires pour favoriser un changement radical des conditions de discrimination qui existent toujours

en Europe envers toutes les minorités et pour aller vers une société de non-discrimination, une société qui favorise la diversité et non l'uniformité.

Migrants

Pour favoriser l'intégration des populations migrantes :

- les personnes discriminées, fuyant leur pays, y étant en danger de mort ou non, doivent être accueillies et protégées dans tout pays d'Europe avec leur famille et doivent être accompagnées lors de leur arrivée ;
- la création d'un Centre des Cultures dans chaque ville d'Europe permettra l'expression de toutes les cultures ;
- tous les types de centre de détention pour les immigrés doivent être fermés ;
- au niveau politique, les étrangers doivent avoir le droit de voter et le droit d'être élu, à tous les niveaux d'élection sans distinction par les institutions entre ressortissants de l'union européenne et ceux dits « extracommunautaires ».

Education

Pour favoriser le changement des mentalités et faciliter l'accès au savoir :

- les personnes étrangères doivent pouvoir apprendre la langue du pays d'accueil sur leur temps de travail et aussi près de leur lieu de résidence. Leurs enfants doivent pouvoir apprendre leur langue d'origine dans les écoles ou les jardins d'enfants ;
- le langage des signes doit pouvoir être appris aussi dans ces structures ;
- le cursus scolaire doit inclure des contenus qui favorisent la non-discrimination et la non-violence ;
- la promotion et le développement des programmes d'éducation et de rencontre qui vont dans le sens de la tolérance, de l'ouverture, devront être favorisés (par exemple soutenir des programmes mondiaux d'échange entre jeunes) ; ainsi que toutes les propositions pédagogiques qui auront mis l'enrichissement par la diversité au centre de leurs travaux ;

Homosexuels (hommes et femmes) et transsexuels

Afin que les personnes ou les couples homosexuels et transsexuels aient les mêmes droits que les hétérosexuels, les États membres devront adopter une définition juridique plus large de la famille leur reconnaissant ainsi les mêmes possibilités, notamment en ce qui concerne les partenariats entre personnes de même sexe. Les États devraient aussi reconnaître la persécution fondée sur l'orientation ou l'identité sexuelle dans la définition du statut de réfugié ou de demandeur d'asile.

Egalité entre hommes et femmes

- Favoriser fiscalement les entreprises où la parité entre hommes et femmes à tous les niveaux est réelle ;
- Augmenter le niveau d'emploi des femmes dans les pays les plus pauvres d'Europe ;
- Donner le droit de garde des enfants aux hommes également ;

- Permettre aux femmes d'être élues dans la même proportion que les hommes. Pour cela, elles doivent bénéficier du même traitement dans les médias que les candidats masculins.

Protection des personnes âgées

- Les retraites doivent être tirées des bénéfices de tous types d'activités économiques comme les échanges financiers et non seulement à partir des revenus du salaire ;
- chaque personne devrait pouvoir bénéficier d'une retraite et d'un accompagnement qui lui garantisse une qualité de vie digne. Les initiatives locales de solidarité et d'actions intergénérationnelles devraient être favorisées.

Intégration des êtres humains avec des besoins spécifiques

- Verser un salaire minimum à toutes les personnes qui pour des raisons d'handicap ou de besoin spécifique ne peuvent pas travailler ;
- rendre l'espace public (y compris les transports publics) accessibles à tous avec, par exemple, des pictogrammes pour les personnes handicapées, illettrées ou celles parlant seulement une langue étrangère ;
- intégrer les personnes handicapées dans le circuit scolaire « normal » et ce, de l'école maternelle à l'université, de même dans les entreprises et collectivités (le public et le privé) avec l'obligation concrète d'embauche selon un pourcentage correspondant à la réalité et/ou aide à l'embauche pour l'employeur.

Egalité d'opportunités pour les personnes sortant de prison

- Les personnes qui sortent de prison doivent pouvoir jouir des mêmes droits que tous les autres citoyens dans tous les domaines.
- Les prisons doivent être transformées en centres de réhabilitation psychologique, psychique, etc.

Les jeunes

Les jeunes et les enfants doivent avoir des lieux d'expression municipaux gratuits y compris au niveau européen ; ceci afin de favoriser la citoyenneté et la participation de la jeunesse à la construction de l'Europe.

Egalité d'opportunité de travail et d'études

Les titres et diplômes universitaires des personnes provenant d'autres pays ou continents doivent être validés dans n'importe quel pays d'Europe en accord avec le contenu du titre ou du diplôme.

Le travail

Le contrôle des conditions de travail doit être développé pour assurer l'application des droits humains dans les entreprises installées sur le continent ou à l'étranger et en particulier pour empêcher le travail des enfants.

Lois et justice

La justice devra être l'institution garantissant l'application des lois favorisant l'égalité de tous les citoyens. Pour cela, il faudra :

- Créer une défense juridique gratuite pour toutes les personnes et organisations qui veulent défendre leurs droits, dénoncer les responsables de la discrimination et demander réparation sans avoir à apporter seule la preuve de la discrimination subie ;
- instaurer une loi générale de non-discrimination portant en particulier sur l'administration, la police et les décisions de justice ;

- s'assurer que les personnes ou institutions qui discriminent ne reçoivent pas de fonds publics ;
- créer des comités nationaux indépendants qui veillent à l'application de la loi et de la politique de non-discrimination.